



**COMPTE RENDU
DU COMITE HYGIENE SECURITE
ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
(CHSCT)
DU JEUDI 16 JUN 2022**

Le CHSCT qui a eu lieu en présentiel a été présidé par Madame Nicole DA COSTA – secrétaire générale adjointe des ministères sociaux, assistée de Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ-directrice des ressources humaines, Madame Cécile FAVAREL-GARRIGUE - sous-directrice DFAS, Madame Reine NDJAKOMO-ZE – conseillère de prévention, Monsieur Francis LE GALLOU-Directeur de la DFAS – Madame JEANJEAN Anne Direction du numérique, Monsieur Erick GLIPPA – chef de service à la DFAS, Monsieur Jérôme SCHIAVONE- chef de département médecine de prévention à la DRH.

En introduction nous avons informé l'assemblée qu'un préavis de grève a été déposé par la CGT auprès des cabinets pour la journée du jeudi 23 juin 2022.

Un seul point sur les déménagements était inscrit à l'ordre du jour :

Micro-zoning et travaux à TODS :

En début de séance un nouveau document nous a été distribué, autrement dit un document que nous n'avons pas eu le temps de consulter en amont.

Les locaux de Montparnasse doivent être libérés pour le 31 mars 2023. Le micro-zoning organisationnel définitif pour TODS doit être validé fin juin pour un dépôt juillet/août d'une demande de travaux d'installation des cloisons. Le début des travaux à TODS est prévu pour janvier 2023 pour se terminer en mars 2023. Livraison du mobilier en février/mars. Début avril 2023 déménagements de la DRH et de la DFAS pour TODS en en avril/mai les directions de Montparnasse vers TODS et DUQUESNE.

Tout le monde sera impacté par la densification :

Le DFAS nous informe que les directions qui ne déménageront pas et resteront à DUQUESNE, verront leur surface d'occupation par agent réduite par mesure d'équité, les bureaux vont être réaménagés et cloisonnés si nécessaire. Tous les agents sont donc concernés. Le micro-zoning du site de DUQUESNE n'est pas encore défini.

Les bureaux individuels c'est fini :

Les bureaux individuels ne seront attribués qu'aux personnels encadrants (direction et chefs de bureaux). Les bureaux partagés seront pour 4 agents maximum, le nombre pourra être modifié à la demande des directions. Il n'y aura pas de flex office.

La CGT indique au DFAS que dans ce cas il sera possible d'obtenir un bureau de 2 personnes. En réponse il nous fait savoir que ça ne sera accordé que dans la mesure du possible, « on ne pourra pas donner satisfaction à toutes les demandes ».

La CGT se demande donc sur quels critères les demandes seront acceptées, est-ce que les premiers demandeurs seront les mieux servis ?

Etrangement malgré ça des open spaces sont aussi prévus.

Des « points d'isolement » seront installés, ou plus précisément des box individuels. Ce n'est pas rassurant de se dire que l'on a besoin de s'isoler de ses collègues, bien entendu si l'on se trouve dans un espace partagé (open space) de 6/8 personnes voire davantage, on peut comprendre le besoin d'isolement.

La seule bonne nouvelle c'est le maintien de la médecine de prévention sur le site de DUQUESNE.

La CGT précise qu'à aucun moment dans le document présenté et dans la présentation de la DFAS les conditions de travail ont été évoquées. Ça nous semble pourtant primordial. Notre priorité sera toujours le bien être des agents.

Vos représentants CGT au CHSCT :

Annie Batrel – permanence CGT

Christophe Chalvet – DNUM

Hervé Droal – permanence CGT

Julie Nardin - DGT